LOCIE

Compte rendu
Conseil de Laboratoire du jeudi 3 juin 2021
sur Teams à 14h30

Rappel ordre du jour

1. **Approbation du CR du conseil du LOCIE de mai 2021**

2. **Organisation du séminaire annuel**
 Planning, intervenants

3. **RH**
 Retour sur les demandes d'associations de chercheurs CEREMA
 Retour sur le concours CNRS
 Validation des gratifications de stages juin

4. **Questions/Informations diverses**
 Planning des CdL pour 2021-2022

VERSION PROVISOIRE non validée

Compte rendu du Conseil de Laboratoire du jeudi 3 juin 2021

Présents : Evelyne Gonze, Nolwenn Le Pierrès, Mickael Pailha, Simon Rouchier, MartinThebault Amin Altamirano, Christophe Ménézo, Anne-Cécile Grillet, Anne-Laure Perrier, Jean-Patrick Plassiard, Jonathan Outin

Excusés : Olivier Plé (procuration à Christophe Ménézo),

VERSION PROVISOIRE non validée

1. **Approbation du CR du conseil du LOCIE de mai 2021**

Aucun retour ou remarque. Adopté à l'unanimité.

2. **Organisation du séminaire annuel :**

Un planning prévisionnel est présenté (Annexe 1)
Le séminaire est organisé les 29 et 30 juin 2021 à l'hôtel Mercure à Marlioz Aix les Bains.

- Démarrage le mardi matin à 9H : faits marquants et nouveaux arrivants. Bilan des actions de recherche afin notamment de montrer nos activités aux invités extérieurs : chercheurs associés CEREMA, chefs de labo CEA INES, les directeurs IUT C et Polytech qui présenteront aussi les évolutions dans leurs composantes et leur vision du LOCIE et des actions permettant de renforcer le lien formation-recherche et innovation. Le DAS CNRS et la VPR sont également invités.
- Fin de matinée : les trophées du LOCIE puis début de la JDD (« Journée » des doctorants)
- Mardi après-midi : suite de la JDD. L'équipe d'organisation de la JDD ('traditionnellement' des doctorants en 1ère année) est en cours de constitution
- Mercredi matin : la réflexion sur le nom du laboratoire avec un invité semble compromise (l'animatrice pressentie semble indisponible, à confirmer), atelier autour de l'intégration des chercheurs du CEREMA ; atelier cellule expérimentation et cellule numérique (présentation rapide + discussion), retour sur le fonctionnement interne mis en place depuis janvier 2021.
- Mercredi après-midi : animation et atelier bilan carbone

Le projet de planning est diffusé en annexe 1 pour assurer la meilleure information possible des participants, à qui il est demandé un retour rapide sur leur participation (présentiel ou distanciel) pour valider le devis de réservation.

3. **RH**

- **Retour sur les demandes d'associations de chercheurs CEREMA et d'Etienne Wurtz du CEA**

Pas de nouvelle information à ce jour. Nos demandes ont dû passer en commission recherche du CAC mais nous n'avons pas de retour. L'obligation de codirection de thèse par un HDR interne pour les chercheurs associés (notamment E Wurtz déjà très impliqué en termes d'encadrement de thèses au LOCIE) est considérée comme relativement pesante et donc pénalisante pour le laboratoire. Ce problème a été signalé à la VPR.

- **Retour sur le concours CNRS**

Le comité sélection section 10 s'est réuni le 25 mai 2021 et a conforté le classement envisagé : Martin est classé 1er en liste complémentaire. Sauf récupération d'un poste supplémentaire par l'INSIS, cela restera en l'état. C'est un excellent résultat très prometteur.

- **Validation des gratifications de stages démarrant en juin 2021**

Le Conseil approuve à l'unanimité le versement de la gratification de stage de KOLANI Steeven Robinson.

4. **Questions/Informations diverses**

- **Planning des CdL pour 2021-2022**

Il est proposé de maintenir le CdL du 1er juillet 2021, juste après le séminaire. Si l'ordre du jour ne justifie pas son organisation, il sera annulé.
Un projet d'agenda est proposé pour 2021-2022:

9 septembre
14 octobre
24 novembre
16 décembre
3 février
3 mars
7 avril
5 mai
2 juin
7 juillet

Il est proposé la validation de ce planning sous réserve du calendrier des réunions des instances de l'USMB (qui sera publié la semaine prochaine) car aucune difficulté n'est constatée à ce stade.

- **Climatisation de certains locaux techniques :** fortement demandée par les utilisateurs
 - Une proposition a été faite pour connecter à la boucle froide du bâtiment Hélios le local RH BOX afin que les bains thermostatés de cette salle (qui y apportent beaucoup de chaleur) puissent être enlevés et ainsi diminuer la température dans cette salle
 - Une même demande de rafraîchissement est faite pour les autres salles d'expérimentation LOCIE Il est précisé qu'il ne s'agit pas de climatiser les salles sur cette boucle d'eau froide, mais les expérimentations qui s'y trouvent
 - Problème du financement: ce type de dépenses n'est pas facilement éligible sur projet mais pourrait être pris en charge par le laboratoire et compensé ensuite
 - Il faudrait se renseigner auprès du CEA si un coût de fonctionnement de ces systèmes de refroidissement serait facturé (le coût semble a priori inclus dans la redevance annuelle payée par l'université et le laboratoire…)

Il est proposé à la cellule expérimentation d'initier une réunion en interne avec tous les intéressé(e)s pour affiner les besoins avant de contacter le CEA dans une deuxième étape pour la réalisation des travaux.

- Appel aux personnels pour le **rangement avant l'été des espaces techniques**

 Un appel sera lancé prochainement par les responsables de la cellule expérimentations afin réaliser un nettoyage/rangement des locaux techniques (incluant la halle Margériaz et halle technique) avant la coupure estivale.

- L'ensemble du financement demandé pour **l'Ecole d'été Energies Renouvelables** a été accepté par la DRI donc plus aucune contribution n'est demandée au LOCIE (cf décision du conseil du LOCIE de mai).

- **Halle Margériaz** : Christophe a poursuivi le contact avec la Direction du Patrimoine en vue de la réalisation des travaux envisagés.

- **Télétravail/déconfinement** : des informations ont été reçues du CNRS en vue du déconfinement progressif jusqu'au retour à une situation normale prévu en septembre 2021, selon une circulaire ministérielle (Annexe 2). En tous les cas, d'ores et déjà, des réunions pourront avoir lieu en présentiel avec jauge (minimum 4 m^2/personne) et respect des gestes barrière.

- Ouverture de la **machine à café** : Jonathan se renseigne sur les possibilités à court terme.

Prochain Conseil du LOCIE le jeudi 1er juillet 2021

VERSION PROVISOIRE non validée

	Mardi 29 juin	Mercredi 30 juin
Matin	9h-10h00: bilan 2020-2021 + nouveaux résultats/faits marquants 2021 - LOCIE : Christophe 15’ - STEP: - SITE: - BASE: 5-10’ chaque 10h-11h: Interventions des 2 directeurs de composantes 11h30: Les trophées du LOCIE 12h00-12h30: début JDD (posters 1A?)	9h-10h30: Nouveau nom du LOCIE? ou Atelier intégration CEREMA? (pour les 3 thèmes): identification de projets communs concrets, point sur les projets déjà développés → animé par le CEREMA? 11h00-12h00: Atelier cellule expérimentation (30 min) + cellule numérique (30 min) 12h00-12h30: Retour sur le fonctionnement interne et la nouvelle structuration, bilan à 6 mois
Après-midi	JDD (2A/3A?)	14h00-15h30: animation ludique : jeu fresque du climat? 16h00-18h00: Atelier bilan carbone
	Invités: chercheurs associés, VPR, DAS, directeurs composantes (PB: OK), chefs des laboratoires CEA-INES, 3 futurs recrutés, directeurs recherche CEREMA?	*Invités: chercheurs associés, 3 futurs recrutés*

Version prévisionnelle

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Circulaire du 26 mai 2021

relative au télétravail dans la fonction publique de l'Etat

NOR : TFPF2116038C

La ministre de la transformation et de la fonction publiques

à

Mesdames et messieurs les ministres

Le recours au télétravail participe de la démarche de prévention du risque d'infection en limitant les déplacements et la densité des agents dans les locaux professionnels. Par circulaire du 29 octobre 2020 et au regard de la dégradation de la situation sanitaire, sa généralisation dans nos administrations a été effectuée dès que cela était possible. Le Premier ministre a rappelé le caractère impératif de cette règle par circulaire du 5 février 2021.

La situation sanitaire s'améliorant grâce à l'effet conjugué des mesures de freinage et de la politique vaccinale conduites par le Gouvernement, un assouplissement progressif de certaines des mesures mises en place peut dorénavant être envisagé, tout en conservant un degré de prudence élevé.

Le Président de la République a en particulier indiqué que « le télétravail sera assoupli à partir du 9 juin, en lien avec les partenaires sociaux ».

A l'issue des concertations menées avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, il est décidé, sans préjudice du régime juridique spécifique applicable aux agents vulnérables fixé par la circulaire du 10 novembre 2020 de la directrice générale de l'administration et de la fonction publique, de séquencer, progressivement, le retour sur le lieu de travail, avec un régime transitoire dérogatoire, selon le calendrier suivant et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire :

- dès à présent : possibilité de revenir un jour sur site sans en faire la demande expresse ;

- à compter du 9 juin : passage de cinq jours à trois jours de télétravail par semaine ;

- à compter du 1er juillet, si la situation sanitaire le permet : passage à deux jours de télétravail par semaine ;

- à compter du 1er septembre, si la situation sanitaire le permet : retour au régime de droit commun avec application du nouvel accord-cadre télétravail s'il est signé.

Concernant le travail sur site, les règles sanitaires renforcées doivent être strictement appliquées, en particulier en ce qui concerne la désinfection des postes de travail et le respect des « gestes barrière[1] ».

Les réunions en présentiel, qui depuis le 5 février devaient être évitées autant que possible et limitées à six si elles s'avéraient indispensables, sont de nouveau autorisées à compter du 9 juin, avec une jauge recommandée d'une personne pour 4 m² dans un premier temps et dans le strict respect des règles sanitaires renforcées : distanciation, gestes barrières (port du masque notamment).

Une vigilance renforcée doit être exercée par les chefs de service à l'égard de l'ensemble des agents et des situations individuelles spécifiques, notamment dans le cadre d'un retour partiel en présentiel après plusieurs mois de télétravail intégral, afin notamment de prévenir l'apparition de risques psycho-sociaux.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique et la direction interministérielle de la transformation publique communiqueront très prochainement des fiches pratiques destinées à faciliter l'accompagnement du retour en présentiel et la reconstitution des collectifs de travail.

J'appelle votre attention, dans ce contexte, sur la nécessité d'entretenir un dialogue social de proximité avec les organisations syndicales pour la bonne mise en œuvre de ces instructions que je vous invite à transmettre aux administrations, centrales et déconcentrées, ainsi qu'aux établissements publics placés sous votre autorité.

J'ai pleinement conscience de l'effort demandé à nos agents publics après ces mois d'exercice professionnel difficiles. J'ai confiance dans leur esprit d'engagement au service de nos concitoyens.

Amélie de MONTCHALIN

[1] https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barriere.pdf